



Trésorier du CSE

Réf : IRP03

GÉNÉRALITÉ

- La mise en place du bureau du CSE
- Le rôle du président, du secrétaire et du trésorier
- Les règles de fonctionnement du règlement intérieur du CSE

Programme
de 1 jour
soit 7 h

Objectifs

- A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :
- Maîtriser le fonctionnement du comité social et économique
 - S'approprier les différents rôles du secrétaire .
 - Connaître les droits et devoirs liés à la mission

Public visé

- Trésorier du CSE

Prérequis

Aucun prérequis

Méthodologie utilisée

Alternance d'exposés, questions/réponses, exercices et mise en situation jeux de rôles.
KLAXOON : l'outil pédagogique innovant connecté aux nouvelles technologies

Evaluation

Evaluation pratique et théorique avec l'outil digital Klaxoon

Délais d'accès

Mise à disposition sur notre site internet www.cadriformat.fr du calendrier prévisionnel des sessions de formation

Modalité d'accès

Nos prestataires hôteliers sont des établissements permettant l'accès des personnes à mobilité réduite. Contacter le référent handicap olivier.david@cadriformat.fr pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

€ Tarifs

Entreentreprise : 548€ ht soit 594,58€ ttc incluant la prestation hôtelière (salle, pauses, déjeuners)
Intraentreprise : 1490€ ht soit 1616,65€ ttc pour un groupe de 12 apprenants maximum

PRINCIPES CONCERNANT LES ŒUVRES SOCIALES

- Les différentes ressources possibles
- Les principaux postes de dépenses prévus par le Code du Travail
- Les assujettissements et exonérations de l'URSSAF
- La tenue de comptes bancaires

LA GESTION DES OPÉRATIONS COURANTES

- L'origine des opérations : le vote du comité
- Les outils de gestion : cahiers, tableaux et logiciels
- La réalisation des opérations d'encaissement et de décaissement
- L'utilisation du plan comptable (en fonction du budget)
- L'archivage des opérations et informations

LES RELATIONS AVEC L'URSSAF

- Les règles d'assujettissement et d'exonération
- Le fonctionnement du paiement des cotisations

LA TENUE ET LA PRÉSENTATION DES COMPTES

- Les informations à transmettre aux membres du comité
- Les informations à transmettre aux salariés
- La fréquence de présentation des comptes
- Les méthodes d'établissement de comptes lisibles